

Mesdames et Messieurs les maires,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous, quelques informations relatives à l'organisation des élections européennes.

1 – Décret de convocation des électeurs

Dans notre précédente lettre information élections, nous vous avons transmis le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen.

Nous tenons à vous rappeler qu'il vous revient **de l'afficher, sans délai, dans vos lieux d'affichage habituels.**

2 – Mise à jour des adresses des électeurs

Certaines communes ont procédé au réadressage de leurs rues au cours des derniers mois. L'adresse de certains électeurs a donc été modifiée.

Il vous appartient de procéder à la mise à jour de ces adresses dans le REU pour chaque électeur concerné (adresse de rattachement et/ou de contact) pour le **3 mai prochain.**

En effet, sans intervention de votre part, l'électeur ne pourra pas recevoir sa propagande.

Pour rappel, la réception de la propagande est un enjeu majeur pour le bon fonctionnement des opérations de vote, c'est un levier important auquel les citoyens sont attachés et dont nous devons collectivement garantir l'acheminement.

3- Tenue de la commission de contrôle des listes électorales

Avant chaque scrutin, la commission de contrôle des listes électorales doit **obligatoirement** se réunir entre le 24^e et le 21^e jour précédent le scrutin. Elle devra donc se réunir entre le **jeudi 16 mai et le dimanche 19 mai 2024.**

Vous pouvez retrouver la composition de votre commission en cliquant sur le lien suivant : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-elections/Elections/Elections-politiques/Formalites-liees-aux-elections/Informations-destinees-aux-communes/Gestion-des-listes-electorales>

Si la composition de votre commission doit être modifiée (suite à un décès, une démission), nous vous remercions de bien vouloir nous le signaler dans les plus brefs délais et **au plus tard pour le 30 avril 2024.**

4 – Essais libres EIREL

Des essais EIREL vous sont proposés sur les périodes suivantes :

- du jeudi 11 avril au vendredi 19 avril 2024 ;
- du mardi 30 avril au vendredi 17 mai 2024.

NB : le site EIREL pourra être perturbé les vendredis à partir de 16h.

La participation à ces essais est fortement recommandée. En effet, vous pourrez vérifier que votre compte est bien actif, tester l'application et ainsi réduire toute déconvenue le jour du scrutin.

5 – Affichage

Vous avez été invités depuis plusieurs mois à anticiper d'éventuelles difficultés d'affichage dans vos communes compte-tenu d'un nombre potentiellement important de listes candidates.

Nous avons bien pris en compte vos demandes (maintien ou réduction) et le nombre d'emplacement a été rationalisé au niveau départemental.

Pour votre bonne information et pour vous rappeler les consignes en matière d'affichage, vous trouverez en pièce jointe l'instruction relative à l'affichage électoral dans le cadre de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024 (IOMA2406670J).

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et pour vous accompagner dans la préparation de ce scrutin (pref-elections@somme.gouv.fr ; 03 22 97 83 49 / 81 18/ 82 57 / 82 60).

Très cordialement,

—